



# Journée internationale de la démocratie

## SAMEDI PROCHAIN, 20 SEPTEMBRE MANIFESTATION CONTRE LE PROJET DE LOI 3 SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

REGROUPEMENT DÈS 11 H DANS LE PARC LA FONTAINE,  
SOUS LE DRAPEAU DE LA FAE, PRÈS DE LA STATUE  
À L'ANGLE DES RUES SHERBROOKE ET CHERRIER.  
LA MARCHÉ DÉBUTERA À MIDI.



## COMITÉS SYNDICAUX

Il faut soumettre sa candidature au plus tard ce vendredi 19 septembre. Voir le dépliant qui vous a été livré lundi dernier.



## — apd DEMAIN

Si vous n'avez pas encore élu vos représentants, il faut le faire maintenant et ces derniers devront déposer leur formulaire d'élection dûment signé avant la réunion pour y avoir droit de vote.

## SOLIDARITÉ N'EST PAS ALTRUISME

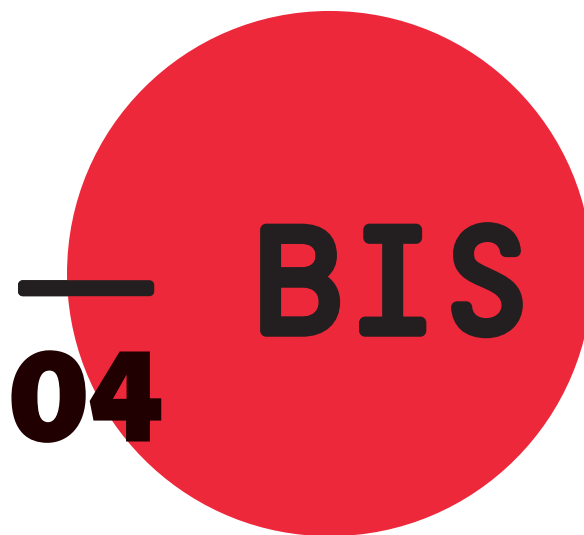
J'ai pris connaissance, au retour des vacances, du texte d'une lettre adressée au vice-président de la FAE responsable de la vie politique, notre collègue Alain Marois, qui l'a transmise aux syndicats affiliés. Il s'agit d'un message de remerciements provenant du président de la fédération des enseignants de Colombie-Britannique, la *British Columbia Teachers Federation*. Il y expose succinctement les contours de la lutte que mènent les enseignantes et enseignants de cette province depuis quelques années pour tenter de récupérer certaines dispositions de leur convention collective qui ont été éliminées par législation, au mépris des droits constitutionnels, comme l'a conclu la Cour Suprême de la Colombie-Britannique à deux occasions par la suite. C'est ainsi que leur gouvernement a pu instaurer des règles de financement austères qui ont réduit le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers, éliminé environ 3 000 postes d'enseignants et augmenté la taille des groupes.

C'est ce qui explique que la négociation actuelle est dans l'impasse et que les profs de la Colombie-Britannique ne sont pas rentrés en classe en ce début d'année scolaire.

### À MENACES COMMUNES ...

Au-delà de ce geste de solidarité, notre appui s'imposait et continuera de s'imposer pour préserver nos propres acquis dans le contexte québécois, car les malheurs de nos confrères de l'Ouest canadien nous menacent tout autant qu'eux. Nous avons aussi vécu le déni de notre droit de négocier lors de l'adoption du décret nous imposant une convention collective nationale en 2005. Tout comme ce fut le cas en Colombie-Britannique, l'Organisation internationale du travail (OIT) avait dénoncé le gouvernement libéral de l'époque. L'histoire pourrait bien se répéter avec le retour du même gouvernement qui a retrouvé sa majorité d'alors.

L'offensive que mène actuellement le gouvernement Couillard pour permettre aux municipalités d'imposer de nouveaux régimes de retraite augure d'un avenir inquiétant pour l'ensemble des salariés qui ont un régime public de retraite. Loin de moi l'intention de semer la panique, mais nous ne devons pas minimiser ces risques



### ... RÉPLIQUES COMMUNES

Je ne sais pas quelles formes devront prendre nos initiatives syndicales, mais je crois qu'elles déborderont nos rangs, comme on le constate de plus en plus souvent depuis quelques années avec l'apport de mouvements d'appui spontanés de la société civile, comme au printemps 2012 et précédemment dans les grandes capitales du monde occidental et moyen-oriental.

Une chose est certaine toutefois. Nous devons maintenir la garde et intensifier notre action syndicale, car c'est le premier rempart des droits sociaux. Nulle autre organisation de la société civile n'est mieux organisée et soutenue par sa base que ne le sont les syndicats. C'est autour de nos structures syndicales que pourront converger les forces vives pour défendre les droits sociaux et c'est sur la base de nos acquis que doivent s'établir les revendications pour une société plus juste et non en nivelant par le bas les revendications des salariés non syndiqués. C'est précisément parce qu'ils sont conscients de cette force que les fossoyeurs de démocratie tentent de discréditer le mouvement syndical dans l'opinion publique.

Après avoir exprimé notre solidarité envers nos consoeurs et confrères de Colombie-Britannique, nous sommes conviés par la FAE à rallier les rangs de la marche que tiendra la Coalition syndicale pour la libre négociation le samedi 20 septembre, afin de contrer l'adoption par le gouvernement du Québec du projet de loi 3 sur les régimes de retraite. Je souhaite vivement que nous profitons de cette occasion pour signifier à notre gouvernement employeur que nous amorçons nos prochaines négociations avec la ferme détermination de maintenir nos acquis sociaux et syndicaux.

● Catherine Renaud, présidente

## ATTENTION À LA TÂCHE...

### LA SITUATION

La direction annonce en rencontre collective qu'elle va « reconnaître » 10 minutes de tâche éducative à tout le monde sur la grille horaire de tâche, soi-disant pour compenser les diverses sorties ou activités étudiantes, notamment des sorties au parc, visites à la bibliothèque, pièces de théâtre, etc.

### LE PROBLÈME

L'Entente nationale prévoit qu'il doit y avoir une entente entre la direction et l'enseignant pour prévoir les aménagements qui impliquent un dépassement des paramètres de la tâche [clause 8-2.02 D)]. Cette entente doit être conclue en fonction des projets spécifiques prévus par l'enseignant et de sa tâche individuelle. La tâche de chacun étant différente, ainsi que les projets d'activités, il est erroné de prétendre qu'une compensation décrétée à l'avance par la direction, sans tenir compte des différences entre chaque cas, puisse répondre à toutes les situations.

Un autre danger de ce genre de pratique est que la direction croie qu'elle peut par la suite exiger des activités de la part des enseignants, en soutenant qu'elle leur a déjà donné une compensation et que ceux-ci lui « doivent du temps ».

### CONCLUSION

Chaque enseignant soumet ses projets d'activités étudiantes et négocie une entente de compensation satisfaisante qui sera consignée par écrit sur un formulaire d'entente. Ainsi, la compensation convenue correspondra à ce que chaque enseignant aura réellement investi. Prenez le temps de relire les Fiches syndicales sur la tâche et sur les activités étudiantes livrées la semaine dernière.

●  
Chrystian Barrière, conseiller

## UN BAUME POUR BARIL

La mobilisation de l'équipe enseignante de l'école Baril a porté ses fruits. Durement affligés par la maladie, la fermeture de l'école et les déménagements, les élèves et le personnel vivent dans des conditions de réfugiés depuis plus de trois ans.

Comble de malheur, les déménagements et les délais à confirmer la reconstruction de l'école dans le quartier ont provoqué une baisse importante des inscriptions. Cette réduction du nombre d'élèves à la rentrée a eu pour conséquence la suppression d'un poste de titulaire.

Appuyée par la responsable politique de l'école Baril et les conseillers de l'Alliance, l'équipe-école a réussi à convaincre la direction et la CSDM de maintenir ce poste afin de rééquilibrer les classes en tenant compte des nombreux élèves codés.

Une bonne nouvelle qui sert de baume pour le personnel et les élèves de cette école qui attendent encore la confirmation de la reconstruction de leur école.

●  
Josée Tétreault, membre du CA  
Yves Parenteau, conseiller

## ATTENTION EN CPEPE POUR DES COMPTES RENDUS CLAIRS ET FIDÈLES

### LA SITUATION

Il arrive fréquemment que des directions d'école tentent d'imposer leur interprétation en ajoutant ou en retranchant un passage dans le compte rendu d'une réunion du CPEPE. Celles-ci agissent comme si elles avaient un droit de gérance sur le contenu des discussions.

### LE PROBLÈME

Il faut s'assurer dès le début de l'année que le CPEPE se donne des règles de fonctionnement précises, sans quoi il est très difficile de tenir des réunions satisfaisantes et d'en assurer un suivi adéquatement. Le CPEPE est l'organisme de participation des enseignants aux politiques de l'école; ce n'est donc pas l'instance décisionnelle de la direction et le compte rendu qui en émane n'est pas l'organe officiel de diffusion d'information de la direction. Il se doit de rapporter fidèlement les propos essentiels et propositions formulées ainsi que les décisions prises. On ne peut laisser la direction en modifier unilatéralement le contenu.

### CONCLUSION

La direction étant un membre parmi d'autres du CPEPE, elle a droit de proposer des modifications au compte rendu, mais elle n'a pas le pouvoir de les imposer.

L'Alliance tiendra une session de formation à l'intention des membres du CPEPE (voir le rappel dans le *BIS* de la semaine dernière). On y expliquera le fonctionnement du CPEPE et l'on présentera la *Fiche syndicale* sur ce sujet. Un outil syndical est aussi disponible dans le site de l'Alliance pour aider les secrétaires de CPEPE à rédiger leur compte rendu.

●  
Chrystian Barrière, conseiller

## ÉLÈVES À RISQUE ET UNE OBLIGATION POUR LA DIRECTION!

Dans une perspective de prévention et d'intervention rapide, l'Entente nationale prévoit que la direction de l'école **doit** fournir aux enseignantes et enseignants les renseignements concernant les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EREHDAA) **au plus tard le 15 septembre** de chaque année ou **dans les 15 jours ouvrables** suivant l'intégration ou l'arrivée d'un élève en classe spécialisée.

Assurez-vous donc d'avoir en main la liste de vos élèves reconnus par un code de difficulté, ce qui vous permettra de consulter le dossier d'aide particulière (DAP) de ces élèves plus rapidement et ainsi vérifier ce qui est prévu au PIA, notamment.

**Aussi, n'oubliez pas de consulter vos collègues afin de vérifier si les élèves reconnus par un code de difficulté ou de handicap au 30 juin dernier le sont encore sur vos listes cette année.**

**EDA et FP :** L'Entente nationale prévoit également que pour les enseignants de l'EDA et de la FP, la direction du centre fournit, dans des délais raisonnables, les renseignements concernant les élèves ayant des besoins particuliers. Cette transmission se fera, notamment, en donnant accès au dossier des élèves, à condition qu'il soit disponible.

●  
Carmen Palardy, conseillère

## APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ DE GESTION DU CEE

Pour le mandat 2014-2016, le Comité de gestion du Centre des enseignantes et des enseignants (CGCEE) est à la recherche de trois membres enseignants afin de pourvoir des postes réguliers.

Les personnes intéressées à assumer cette fonction doivent soumettre leur candidature **avant 16 h le vendredi 3 octobre 2014**, en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

Les critères de sélection qui guideront le choix du Conseil d'administration sont, entre autres, l'intérêt de la personne pour les questions de perfectionnement, sa disponibilité pour participer à quatre réunions en soirée (16 h 30 à 19 h) au cours de l'année, précédées de réunions préparatoires en après-midi et une journée complète en juin, avec libérations syndicales.

### LE MANDAT

Le CEE est complètement géré, de façon autonome, par son Comité de gestion. Dans le respect de sa mission, de sa philosophie et de ses objectifs, le CGCEE, composé majoritairement d'enseignantes et d'enseignants, décide des orientations, des choix budgétaires et des priorités du CEE. Il approuve notamment le bilan annuel et les états financiers et décide de l'ensemble de ses mandats. C'est de ce comité que relève la personne responsable du CEE.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec les soussignées ou avec le responsable du CEE, monsieur Pascal Jean au 514 596-5109, poste 7309.

● Elaine Bertrand, vice-présidente  
Roxanne Messier, vice-présidente



## CALCUL ET DISTRIBUTION DE LA TÂCHE

En ce début d'année, plusieurs questions sur la tâche **individuelle** des enseignantes et des enseignants sont soulevées. D'abord des rappels: ► La tâche du prof régulier et du prof à temps partiel comporte trois volets, soit la tâche éducative (TE), la tâche complémentaire (TC) et le travail de nature personnelle (TNP), et la tâche est **hebdomadaire**. ► Pour le prof **avec une tâche à temps plein**, la distribution des 32 heures de présence au centre est la suivante: 20 heures de TE, 7 heures de TC et 5 heures de TNP. ► Pour celui avec une tâche à temps partiel, on applique la même répartition, mais au prorata du nombre d'heures semaine/20. ► Le prof à taux horaire n'est tenu d'effectuer que les heures d'enseignement. Cependant, si la direction lui demande d'être présent lors d'une journée pédagogique ou d'une réunion, il doit s'assurer d'être rémunéré pour un minimum de trois heures.

**TÂCHE ÉDUCATIVE**: Il s'agit de la présentation des cours et du suivi pédagogique **lié à sa spécialité s'il est requis par la CSDM**. De plus, l'administration des tests de classement fait partie de la tâche éducative.

**TÂCHE COMPLÉMENTAIRE**: Il s'agit d'activités qui sont liées à la fonction générale (11-10.02 de l'*Entente nationale*), **notamment** la préparation de cours, la correction d'examens, les rencontres pédagogiques, les rencontres d'étude de cas d'élèves, les rencontres ou réunions avec la direction, la participation à un ou des comités, tels le CPEPE et le CLP, la préparation de matériel pédagogique, le suivi de dossiers d'élèves **sans la présence d'élèves** et le remplacement d'urgence (RU) — qui doit être placé pendant une période de la tâche complémentaire. Pendant la tâche complémentaire, souvent appelée disponibilité, **le prof n'est pas en présence d'élèves**. Un rappel important: les pauses de 5 minutes, décrétées par la CSDM il y a maintenant 9 ans, sont comptabilisées dans le temps de la tâche complémentaire. On peut également inscrire du temps de tâche complémentaire pendant les pauses de 10 ou 15 minutes.

Au moment de compléter sa grille horaire, le prof **peut déterminer le moment de sa présence pour 3 des 7 heures**, sous réserve de l'accord de la direction ([11-10.04, Convention collective locale](#)).

**TRAVAIL DE NATURE PERSONNELLE**: Il appartient à chaque prof de déterminer le contenu du travail à accomplir pendant le temps de présence lié au travail de nature personnelle. Évidemment, ce travail doit être en lien avec la fonction générale, mais n'a pas à être précisé à l'avance à la direction. On doit seulement indiquer dans sa grille horaire les moments où on fera du TNP.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la Fiche syndicale sur la [tâche à l'ÉDA](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

● Chantal Forcier, conseillère

## AFFICHAGE SAI — BASSINS 2014-2015

À compter de ce mercredi 17 septembre, il y aura affichage des postes à pourvoir par les personnes inscrites dans les bassins.

L'affichage aura lieu chaque semaine, **du mercredi 18 h au jeudi 13 h**. (Attention! Il s'agit d'un nouvel horaire pour ces séances d'affectation).

L'entrée en fonction aura lieu le lundi suivant.

Le calendrier des assemblées est disponible sur SAI dans la section **SAI BASSINS**.

● Monique Decelles, conseillère

## RAPPEL PRÉPARATION À LA RETRAITE

### CREP

Nous vous rappelons que la date limite pour vous inscrire aux cours de préparation à la retraite de la session d'automne 2014 est le **19 septembre prochain**. Pour ce faire, vous devez vous rendre à l'adresse <https://icilecrep.qc.ca/csdm-retraite>.

### FAE

Les personnes intéressées à participer à l'une des sessions **doivent s'inscrire avant 16 h le 3 octobre 2014** en remplissant le [formulaire](#) en ligne au [alliancesdesprofs.qc.ca](http://alliancesdesprofs.qc.ca)

Pour plus de détails, consultez le **BIS** numéro 3 du 8 septembre 2014.

● Chantal Forcier, conseillère

# FORMATION SYNDICALE

## LE CLP, UN COMITÉ SYNDICAL

TOUS  
LES  
SECTEURS

Si vous êtes actuellement membres du Comité local de perfectionnement (CLP) ou que vous souhaitez le devenir, vous êtes bienvenus à cette session de formation où l'on expliquera les règles de fonctionnement de ce comité et les budgets qui s'y rattachent ainsi que les orientations, normes et procédures (ONP) et la cueillette des besoins. **Les membres de tous les secteurs sont invités.**

La session de formation, avec libération syndicale, se tiendra le **mardi 7 octobre 2014 de 13 h à 15 h 15**, au secrétariat de l'Alliance. Un dîner sera servi à 12 h 15.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mardi 30 septembre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

## LE CE, FAUT Y ÊTRE !

TOUS  
LES  
SECTEURS

Bien que nous n'ayons pas encore obtenu, en négociation, d'être libérés pour participer au Conseil d'établissement (CE), notre participation est essentielle au bon fonctionnement de cette instance, à défaut de quoi les parents décideront seuls d'enjeux qui nous concernent.

Pour vous aider à bien comprendre le rôle et le fonctionnement du CE, l'Alliance offre une session de formation où l'on expliquera les aspects techniques du CE en recourant à un jeu de rôles qui vous assurera d'une bonne compréhension de son fonctionnement et vous convaincra de l'importance d'y être représentés.

La session, avec libération syndicale, se tiendra le **mercredi 8 octobre 2014, de 9 h à 15 h 15**. Un dîner sera servi sur place.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mercredi 1<sup>er</sup> octobre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance. Si les inscriptions sont trop nombreuses, les collègues qui n'ont jamais reçu cette formation seront inscrits en priorité.

## RAPPEL — COMITÉ-ÉCOLE EREHDA

FGJ

La session de formation se tiendra le **mercredi 24 septembre 2014 de 13 h à 15 h 30**. Un dîner sera servi à 12 h 15.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mercredi 17 septembre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

## RAPPEL — BALISES POUR L'INTÉGRATION DES EREHDA EN CLASSE ORDINAIRE

FGJ

Cette session de formation porte sur le guide conçu par la CSDM pour l'intégration des élèves à risque et des élèves HDAA en classe ordinaire. La session se tiendra le **mardi 30 septembre 2014 de 13 h à 15 h 30**, au secrétariat de l'Alliance. Un dîner sera servi à 12 h 15.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mardi 23 septembre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

**Pour de plus amples renseignements sur toutes les activités de formation, contacter Laurence Calixte au 514 383-4880, poste 238.**

## JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

*On célèbre au Petit Medley  
le 1<sup>er</sup> octobre*

Le mercredi 1<sup>er</sup> octobre prochain, à compter de 16 h, l'Alliance invite ses membres à un cocktail pour célébrer la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants.

*Réservez cette date à vos agendas  
pour fêter et fraterniser entre collègues.*

**Petit Medley • 6206, rue St-Hubert  
(métro Beaubien) • 16 h à 19 h**

Des consommations et des petites bouchées vous seront offertes.

Proclamée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants est célébrée chaque année le 5 octobre depuis 1994.

Le 5 octobre 2012, le secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), monsieur Ban Ki-Moon a rendu un vibrant hommage aux profs : « Nul système d'éducation ne saurait être meilleur que ses enseignants. Les enseignants sont les dépositaires du savoir; ils inculquent des connaissances, des valeurs et des compétences; dans le meilleur des cas, ils nourrissent les espoirs des jeunes ».

Frédérique Lecourt, vice-présidente

## ERRATUM

### INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES À STATUT PRÉCAIRE AU SECTEUR DES JEUNES ET DES PROFS DU PELO

Seuls les enseignantes et les enseignants à statut précaire du secteur jeunes (FGJ) ainsi que celles et ceux qui enseignent le PELO sont conviés à l'Assemblée générale pour l'élection des personnes déléguées, le **30 septembre à 16 h 30 au secrétariat de l'Alliance**. Si vous désirez y participer, vous devez vous inscrire **avant 16 h, le lundi 22 septembre**, en remplissant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance, au [alliancedesprofs.qc.ca](http://alliancedesprofs.qc.ca). Vous pouvez aussi le faire en appelant Geneviève Fortin au 514 383-4880, poste 252.

Au plaisir de vous y voir.

Roxanne Messier, vice-présidente

